

 DOUVILLE
ÉCOLE

POLITIQUE VESTIMENTAIRE DE L'ÉCOLE DOUVILLE



En conformité avec les valeurs de notre école, nous exigeons que la tenue vestimentaire de nos élèves et des membres du personnel soit **respectueuse d'eux-mêmes et des autres.**



- 1** La camisole doit couvrir une largeur de trois doigts et les chandails doivent recouvrir le ventre entièrement.



- 2** La longueur du short ou de la jupe doit dépasser la mi-cuisse.

Si le short ou le pantalon est troué, les trous sont en bas de la mi-cuisse.



- 3** Le port de vêtements comportant des connotations à caractère raciste, sexuel, violent ou haineux est interdit.



- 4** Pour des raisons de sécurité ou d'hygiène, lors de certaines activités, l'école est en droit d'interdire le port de bijoux et de vêtements nuisibles à la liberté de mouvement de l'élève.



- 5** Pour des raisons de sécurité et de responsabilité civile, les chaussures doivent être sécuritaires pour jouer dans les aires de jeux ou au gymnase. Il faut éviter les sandales de plage ainsi que les « Crocs »



- 6** Les casquettes et les tuques sont laissées au vestiaire.



- 7** Les souliers de course ainsi que des vêtements portés seulement à cet effet (short et t-shirt) sont exigés pour le cours d'éducation physique.



- 8** Une paire de chaussures d'intérieur est obligatoire et ce, peu importe la saison.



Les cellulaires et les montres intelligentes sont **formellement interdits à l'école** selon la politique ministérielle.

